



Nombre de conseillers
-en exercice : 29
-présents : 22
-représentés : 5

Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 5 octobre 2026

Le 5 octobre 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-neuf septembre 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme CORBEL Peggy, M. GOUDALLIER Benoît, Mme TISSIER Isabelle, M. AATACH Houssain, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. BERTHE Thomas, Mme LE GALL Déborah, M. MONFORT Charles, Adjoint, M. DE QUELEN François, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme TANVEZ Katell, Mme CIVY Anne-Marie, Mme LEROY Charline, M. KERHERVE Steven, M. LE LAY Tugdual, Mme LALANDE Christine, M. KERLOGOT Yannick, Mme LE BOURDOULOUS Fabienne, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : Mme LE GRAET Carole, Mme DUCLOS Anne, M. GARREC Loïc, M. BLEJEAN Ronan, M. LE PILLOUER Maël, respectivement représentés par M. LE LAY Tugdual, Mme CORBEL Peggy, Mme LE GALL Déborah, Mme SANZ Myriam et M. KERHERVE Steven.

Membres absents : M. SAINT-CAST Nicolas et M. PAPION Lionel.

Secrétaire de séance : M. LE LAY Tugdual.

DEL2026-10-14- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE STADE CHARLES DE BLOIS

Rapporteur : Charles Monfort.

Au cours de la saison 2025/2026, le Stade Charles de Blois n'a pas été en mesure d'engager d'équipe en compétition, en raison d'un effectif insuffisant. Face à cette situation, le club a été contraint de suspendre temporairement ses activités sportives et de se mettre en sommeil.

À l'issue de cette période d'interruption, le Stade Charles de Blois a fait part à la Ville de sa volonté de relancer ses activités dès la saison 2026/2027 et de reconstituer progressivement ses effectifs.

Afin d'accompagner cette reprise, le club sollicite auprès de la Ville l'attribution d'une aide financière exceptionnelle.

Compte tenu de l'ancrage historique du Stade Charles de Blois dans la vie sportive locale, de son existence plus que centenaire et de la volonté exprimée par ses dirigeants de redynamiser le club, il est proposé au Conseil municipal de soutenir cette démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCORDE** au Stade Charles de Blois une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 €, destinée à accompagner la reprise de ses activités pour la saison sportive 2026/2027,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Ville lors de la prochaine décision modificative.



Le secrétaire,
Tugdual LE LAY

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an
susdit

Le Maire

Philippe LE GOFF

